



Pomy, le 13 novembre 2017

MUNICIPALITE
de
POMY

Préavis municipal 2017 - 06

Budget de fonctionnement pour l'année 2018

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Lors de sa séance du lundi 13 novembre 2017, la Municipalité a adopté le budget communal pour l'année 2018, il a été présenté à la commission de gestion en séance commune le lundi 20 novembre 2017.

Avec aux recettes Frs 2'800'887.- et aux dépenses Frs 2'966'137.-, ce budget 2018 se solde par un excédent de charges de Frs 165'250.-.

Ce budget prévoit tous les amortissements obligatoires de nos différents investissements effectués ces dernières années ainsi que le financement courant du ménage communal.

Le taux d'intérêt moyen pour nos divers investissements est calculé à 1% dans ce budget.
Nos emprunts actuels sont :

- Frs 1'938'000.- à 3 mois avec intérêts à 0.5 %
- Frs 2'105'000.- à 3 mois avec intérêts à 0,5 %
- Frs 200'000.- à 3 mois avec intérêts à 0,5 %
- Frs 375'000.- à 3 mois avec intérêts à 0,5 %
- Frs 255'000.- à 3 mois avec intérêts à 0,5 %
- Frs 475'000.- à 3 mois avec intérêts à 0,5 %

1. Administration.

La Municipalité a décidé d'appliquer la nouvelle grille salariale cantonale à l'ensemble de son personnel. L'augmentation salariale ainsi que les charges sociales y relatives sont également intégrées à chaque poste correspondant du budget.

Le financement de la part communale des écoles de musiques est compris dans le poste.

180. Transports publics.

La participation au bassin transport est en augmentation, liée à l'amélioration des transports publics régionaux. Sur chaque nouvelle dépense engagée par le canton dans les infrastructures

de transport et l'amélioration des dessertes, les communes en financent le 30%. La part des voyageurs est d'environ 40%.

2. Finances.

210. Impôts.

Le montant de Frs 1'280'000.- d'impôts sur le revenu correspond à la prévision de l'ACI. Les autres impôts sont évalués avec la prudence requise.

220. Finances.

Alimentation du fonds de péréquation 18.8 points d'impôts soit Frs 428'310.-, ce montant correspond à la prévision de la fiche technique de l'ASFICO.

3. Domaines et bâtiment.

320. Forêt.

La gestion de nos forêts est faite sous forme d'un bail à ferme géré par le triage. Le financement se fait à l'ha soit Frs 162.-/ha. Les frais d'entretien et les ventes de bois n'apparaissent plus en tant que tels. Seules les mises de bois aux particuliers restent dans ce poste. Le montant « couches thématiques » de Frs 16'017.- provient de la péréquation intercommunale également indiqué sur la fiche technique de l'ASFICO.

352. Grande salle.

Les charges et recettes de la grande salle correspondent au préavis présenté au Conseil Général lors de la présentation du projet. Elles sont divisées par deux, la nouvelle grande salle sera opérationnelle à partir de juillet 2018.

353. Ancien collège.

Des locations pour un montant de Frs 71'640.-.

358. Bâtiment communal.

Une location supplémentaire de Frs 12'000.- facturée à l'UAPE des Castors pour l'utilisation de la salle des combles quatre jours par semaine.

359. Nouveau collège.

La totalité des charges, moins les vacations municipales, soit Frs 160'530.- incombant à ce bâtiment sera prise en charge par l'ASIYE.

4. Travaux.

420. Service urbanisme.

Les frais d'élaboration du PPA (plan partiel d'affectation) de Longemale sont activés au bilan et refacturés au futur constructeur. Un crédit supplémentaire sera demandé au Conseil Général pour permettre le traitement des oppositions à notre PGA. Ce crédit ne pourra être demandé que si le bouclage des comptes de la nouvelle salle polyvalente nous laisse une marge par rapport au plafond d'endettement.

430. Routes.

314.04. Les nouveaux panneaux du quartier de Calamin sont compris dans ce montant.

450. Ordures ménagères et décharge.

Les taxes perçues ne couvrent pas l'entier des coûts, une hausse devra être envisagée dans le futur.

460. Réseau d'égouts et épuration.

434.01. Ici apparaît le montant estimé de la taxe EU.

5. Instruction publique et cultes.

352.00. Selon budget de l'ASIYE. La location sur une demi-année de notre nouvelle salle de gym est intégrée à ce budget.

6. Police.

600. Administration.

351. Réforme policière Frs 30'651.- selon la prévision du canton correspond à 1.35 d'impôts.

352. Police NV 2 points d'impôts. Soit Frs 45'548.-.

650. Défense contre l'incendie.

352. Régionalisation de la défense contre l'incendie Frs 31'000.- soit Frs 39.75.- par habitants.

7. Sécurité sociale.

710. Service social communal et intercommunal.

352.05. Le montant de Frs 140'000.- correspond aux coûts de la mise en place de la LAJE dans notre commune. Ces coûts sont en constante et rapide augmentation, liée à une demande en forte croissance.

720. Prévoyance sociale cantonale.

351. Le montant prévisible annoncé par le canton pour la facture sociale est de Frs 344'288.- soit 15.12 points d'impôts plus la rétrocession de la moitié de nos recettes conjoncturelles 2016 soit Frs 71'840.-.

365. Contribution à l'AVASAD & aux hôpitaux 780 habitants à Frs 95.50.- = Frs 74.500.-.

8. Services industriels.

810. Service des eaux.

Pour 2018, le prix du m3 d'eau potable reste inchangé à Frs 1,90 par m3.

Ce poste est équilibré avec une attribution de Fs. 5'500.- au fonds de réserves affectées.

312. Au vu de la sécheresse en cours, nous avons augmenté ce poste.

Conclusions

La capacité d'autofinancement de ce budget reste positive à hauteur de Frs 114'715.-.

Les investissements futurs de l'ordre de plus de Frs 24'000'000.- de l'ASIYE pour un nouveau collège et une nouvelle salle de gym VD 6 (2x16 m par 28 m) présage une grosse augmentation des charges scolaires pour Pomy.

Comme vous le constatez, Mesdames et Messieurs avec ce préavis municipal sur le budget 2018, tous nos amortissements obligatoires sont couverts mais le budget est déficitaire.

Au terme de ce préavis, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE POMY

- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- vu le préavis n° 2017 - 06 de la Municipalité,
- entendu le rapport de la commission chargée de l'étude de ce sujet.

DÉCIDE

- D'adopter le budget de fonctionnement 2018.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic:

Yves Pellaux

La Secrétaire:

N. Dupertuis



Adopté en séance de Municipalité du 13 novembre 2017